

Safeguarding Family Law Research

WHEREAS family law is among the areas of law that most often touches the lives of Canadians;

WHEREAS Canada's laws and policies must be informed by the most current and highest quality social science research;

WHEREAS the CBA *Reaching Equal Justice* report said that Canada is "plagued by a paucity of access to justice research", and called for access to justice research in Canada to double by 2020;

WHEREAS the Family Justice Working Group of the National Action Committee on Access to Justice in Family and Civil Matters recommended in 2013:

that universities, ministries of justice, judicial and bar organizations, and non-government organizations cooperate in generating more and better empirical research into the operation and administration of the family justice system, particularly with respect to access to family justice.

Préserver la recherche en droit de la famille

ATTENDU QUE le droit de la famille figure parmi les domaines du droit qui touchent le plus souvent la vie des Canadiens et des Canadiennes;

ATTENDU QUE les lois et les politiques canadiennes doivent s'appuyer sur de la recherche en sciences sociales, qui soit la plus récente et de qualité supérieure;

ATTENDU QUE le rapport de l'ABC *Atteindre l'égalité devant la justice* fait remarquer que le Canada « souffre d'un manque de recherches sur l'accès à la justice », et il réclame que des efforts soient entrepris pour doubler la recherche sur l'accès à la justice au Canada d'ici 2020;

ATTENDU QU'en 2013, le Groupe de travail sur le droit de la famille du Comité national d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale a fait la recommandation suivante :

que les universités, les ministères de la justice, les organisations judiciaires et juridiques de même que les organisations non gouvernementales collaborent en vue d'effectuer plus de recherches empiriques approfondies sur le fonctionnement et l'administration du système de justice familiale, notamment en ce qui concerne l'accès à la justice familiale.

WHEREAS the Canadian Research Institute for Law and the Family (CRILF) has been the national leader in high-quality, multidisciplinary research on law, the family and children since 1987, promoting evidence-based research, informing courts, government, professionals, academics, service providers and the public, and advising on the development of law, policy, processes and practices;

WHEREAS funding to establish CRILF and continuing support came from the Alberta Law Foundation, and sponsors of specific projects included federal and provincial governments, non-governmental agencies, charitable foundations, universities and other institutions;

WHEREAS CRILF recently closed, unable to obtain consistent, stable funding for its work, and with no other research body poised to take on its important role;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge federal, provincial and territorial governments to allocate sufficient resources to family law research, including funding for CRILF or similar research bodies, to guide policy makers and the profession to optimize benefits and access to justice for families experiencing relationship breakdown.

ATTENDU QUE depuis 1987, l'Institut canadien de recherche sur le droit et la famille (l'ICRDF) s'avère un chef de file national en matière de recherche multidisciplinaire de première qualité sur le droit, la famille et les enfants, prônant la recherche fondée sur des données probantes, informant les tribunaux, le gouvernement, les professionnels, les universitaires, les fournisseurs de services et le public, et prodiguant des conseils quant à l'élaboration de lois, politiques, procédures et pratiques;

ATTENDU QUE l'Alberta Law Foundation a financé la mise sur pied de l'ICRDF et lui a fourni un soutien continu, et que des organisations telles que les gouvernements fédéral et provinciaux, des organismes non gouvernementaux, des fondations caritatives, des universités et d'autres établissements ont parrainés des projets particuliers;

ATTENDU QUE faute de financement stable et soutenu pour poursuivre ses travaux, l'ICRDF a récemment fermé ses portes, et il est prévu qu'aucun autre organisme de recherche ne pourra assumer son rôle important;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à allouer des ressources adéquates aux fins de la recherche en matière de droit de la famille, y compris des fonds à l'ICRDF ou à des organismes de recherche semblables, en vue de guider les personnes responsables de

l'élaboration des politiques et les membres de la profession dans le but d'optimiser les bienfaits et l'accès à la justice au profit des familles qui vivent une rupture.

Certified true copy of a resolution carried at the Annual Meeting of the Canadian Bar Association held in Ottawa, ON, February 11, 2019.

Copie certifiée d'une résolution adoptée, à l'Assemblée annuelle de l'Association du Barreau canadien, à Ottawa (ON), le 11 février 2019.

**Cheryl Farrow
Chief Executive Officer/Chef de la direction**